

MAI 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accompagner les agriculteurs dans l'Agriculture Écologiquement Intensive : Résultats encourageants pour les filières APE

En 2014, les filières 100 % APE ont poursuivi leur développement, avec des volumes de films agricoles usagés (FAU) collectés en hausse, un premier exercice très encourageant pour les ficelles et les filets balles rondes (FIFAU) et la création d'une filière spécifique pour les filets paragrêle (FILPRAU) dont ADIVALOR vient de terminer la première campagne.

Les collectes FAU en ligne avec les objectifs

Lancée en 2009, la filière FAU a terminé l'année 2014 en respectant les objectifs sur lesquels le CPA s'était engagé en signant l'accord-cadre ADIVALOR-MEDD. Sur un volume de film neuf relativement stable par rapport à 2013, à 52 400 tonnes, elle a collecté un peu plus de 49 600 tonnes de FAU, en hausse de 10 % par rapport à 2013, pour un taux moyen de collecte de 71 % et un taux de recyclage de 98 %.

Avec 4 143 sites de collecte, soit 41 de plus qu'en 2013, 791 conventions et 238 opérateurs, le réseau de collecte mis en place par ADIVALOR couvre l'ensemble du territoire métropolitain.

Des marges de progression existent pour les films d'élevage (ensilage, enrubannage) pour lesquels le taux de collecte moyen est de 46 %. Le taux de collecte dépasse 90 % pour les films de paillage très souillés. La priorité pour les films de maraîchage est de réduire les coûts, en réduisant les taux de souillure dès la dépose au champ.

C'est l'objectif du projet collaboratif RAFU sur la réduction des taux de souillure des films de maraîchage, dont les résultats très encourageants seront largement détaillés lors des prochaines Journées Techniques du CPA, en partenariat avec Invenio, les 29 et 30 septembre 2015, à Sainte Livrade, dans le Lot-et-Garonne (47).

Ficelles et filets : une première campagne pleine de promesse

Pour un volume neuf de 16 000 tonnes pour les ficelles et de 9 500 tonnes pour les filets balles rondes (BR), ADIVALOR a récupéré 2 885 tonnes de ficelle usagée et 1 425 tonnes de filets BR, avec des taux de collecte encore faibles du fait du démarrage récent des collectes.

80 départements ont déjà participé aux collectes, pour 3 418 sites de récupération, et 436 conventions signées, dont 82 % avec des distributeurs : ce qui démontre la mobilisation de tous les acteurs de la chaîne.

Filets paragrêle : les premières opérations

Depuis mars 2015, Adivalor propose un service de reprise pour les filets paragrêle. La Fédération Nationale des Producteurs de Fruits (FNPF) et l'Association Nationale des Producteurs de Pommes-Poires ANPP) se sont mobilisées pour inciter les metteurs en marché à rejoindre le dispositif. Afin qu'ils puissent bénéficier des conditions de reprise d'Adivalor, le CPA invite les professionnels à vérifier que les filets neufs qu'ils installent sont bien engagés dans la filière APE. Cf. : <http://www.agriculture-plastiques-environnement-ape.eu/filiere1membres1.html>

Le CPA avec les exploitants dans la transition vers une agriculture écologiquement intensive

Les filières 100 % APE se mettent en place progressivement pour la gestion des plastiques agricoles usagés. Le CPA accompagne ainsi les agriculteurs dans la gestion de leurs plastiques agricoles usagers.

Auxiliaires de la production agricole, les plastiques agricoles contribuent à une agriculture écologiquement intensive. Grâce à la filière APE, ils participent également au développement de l'économie circulaire.

Pour en savoir plus :

Contact CPA - APE

Bernard Le Moine

01 44 01 16 49

04 91 02 86 42

06 28 05 24 38

b.lemoine@plastiques-agriculture.com

Contact presse

Bertrand Figuiet

01 45 86 97 68

06 24 73 85 77

b.figuier@plastiques-agriculture.com

À propos du CPA

Fondé en 1958, à l'initiative des industriels du secteur, le Comité français des Plastiques en Agriculture est une association dont le but statutaire est de « promouvoir, coordonner toutes actions tendant au développement des applications des matières plastiques en agriculture, du point de vue technique ou économique et par là contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits agricoles. »